



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 218

Conduite et pilotage des politiques économiques et
financières



PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques économiques et
financières**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle. Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte, à ce titre, les effectifs et les crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle (agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), direction des achats de l'État (DAE), direction du budget (DB)) ;
- le secrétariat général (SG) des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle, telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l'inspection générale des finances (IGF), le contrôle général économique et financier (CGEFI), l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens (AnAFé) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l'Agence française anticorruption (AFA), l'Autorité nationale des jeux (ANJ), la direction des affaires juridiques (DAJ), etc.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

En 2024, le programme a poursuivi de nombreux chantiers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'État, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle des MEF.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

a) Une activité toujours soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

Le renforcement des moyens alloués à Tracfin (service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins) en 2024 a permis de soutenir les investissements dans ses systèmes d'information (SI) initiés en 2023 : augmentation des capacités informatiques afin d'accompagner la hausse constante de son activité et sécurisation de ses SI conformément aux préconisations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

L'année 2024 a également été marquée par le financement de deux projets prioritaires s'inscrivant notamment dans la feuille de route du plan « Lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques » annoncée en mai 2023 :

- le développement des capacités de renseignement du service, en renforçant ses moyens d'enquête et d'investigation ;
- l'organisation par Tracfin à Paris de la réunion plénière Égmont réunissant les 167 cellules de renseignement financier (CRF) du monde.

La réorganisation de l'AnAFé, amorcée en 2022, s'est matérialisée en 2024 par la mise en place du nouveau comité des experts. La nouvelle unité spécialisée en pilotage et rédaction des audits de systèmes de gestion et de contrôle, créée fin 2023, a réalisé en 2024 quinze audits de systèmes, dont trois seulement ont été rendus publics.

Enfin, l'ANJ a fait de la réduction de la part des joueurs excessifs et pathologiques et du suivi du produit brut des jeux des axes prioritaires, avec un renforcement de sa politique de contrôle des opérateurs et de la lutte contre l'offre illégale. L'ANJ a par ailleurs mené des actions ciblées permettant d'accroître son implication dans la production de nouveaux services digitaux. L'ANJ a notamment travaillé sur une gamme plus étendue de services pour renforcer la protection des joueurs, dans un contexte de fortes mutations du marché des jeux d'argent.

b) Des évolutions structurantes du système d'information financière de l'État

Les travaux réalisés par l'AIFE, qui contribuent à la transformation de la fonction financière de l'État, ont connu des avancées majeures en 2024. Le projet de migration du système d'information Chorus a été finalisé comme prévu avec une mise en production en mai. Dans la perspective d'un déploiement en 2026, l'AIFE a fait évoluer le système de gestion des déplacements en faisant l'acquisition, en 2024, d'un portail de réservation en ligne d'une part et en poursuivant les travaux d'internalisation de la solution Chorus déplacements temporaires d'autre part.

Les développements liés au projet de facturation électronique piloté par la DGFIP se sont poursuivis en 2024.

c) L'amélioration continue de la qualité de l'information financière

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information budgétaire, la direction du budget maintient un niveau d'ambition élevé concernant la satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro (JPE) des programmes du budget de l'État.

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique s'est poursuivie. Ces actions portent principalement sur :

- le renforcement de l'attractivité du ministère, dans une logique de diversification accentuée ;
- l'amélioration du cadre de gestion des agents contractuels, en vue en particulier de fidéliser les viviers ;
- la mise en place d'un dialogue social modernisé à la suite des élections professionnelles de la fin d'année 2022 ;
- la poursuite de l'affirmation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion des parcours professionnels des personnes en situation de handicap ;
- la mise en place d'un cadre renforcé en matière de déontologie.

Les actions du service des ressources humaines (SRH) du SG se sont traduites en 2024 par :

- le renforcement de l'accompagnement des cadres supérieurs et le développement de programmes d'accompagnement de différentes populations (cadres à potentiel, cadres de direction, accompagnement des femmes, etc.) ;

- la poursuite de la mise en œuvre du télétravail à la suite de l'accord collectif majoritaire signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, avec la réalisation d'études sur les conséquences de ce mode de travail sur les agents ;
- la mise en œuvre de l'accord handicap ministériel conclu avec l'ensemble des organisations syndicales le 21 juin 2024 permettant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et l'accompagnement des encadrants ;
- la création d'une fédération rassemblant les principaux opérateurs de l'action sociale, permettant de créer des synergies et d'améliorer la gouvernance de l'ensemble.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

En 2024, le service du numérique (SNUM) a poursuivi ses chantiers structurants pour la modernisation des outils de travail :

- montée en débit des principaux accès réseau en administration centrale afin de garantir une meilleure qualité du système d'information pendant la période des jeux olympiques et paralympiques au cours de laquelle les agents ont été massivement placés en situation de télétravail ;
- déploiement pilote de la carte agent ministérielle ROSSIGNOL en administration centrale ;
- lancement d'une dynamique ministérielle coordonnée de montée en compétences sur l'intelligence artificielle (mise en place d'une 'Task Force IA' animée par le SG, développement d'un socle d'outillage commun interne 'OlympIA').

Pour sa part, le service du Haut fonctionnaire de défense et sécurité (SHFDS) a notamment procédé à l'acquisition de matériels, logiciels et prestations dans le cadre de la mise en place du service de détection des attaques informatiques du centre de cyberdéfense ministériel (CCM), ayant vocation à compléter les capacités en la matière des directions et services des MEF.

c) La poursuite du pilotage interministériel de la politique des achats de l'État

La DAE a poursuivi le pilotage de la politique des achats de l'État autour de trois grandes priorités stratégiques : la maîtrise des coûts, à travers notamment la réalisation d'économies d'achats, la mise en œuvre des actions du plan de transformation écologique de l'État liées aux achats, et l'optimisation de l'impact économique de la commande publique en direction des petites et moyennes entreprises (PME), de l'achat innovant (en lien étroit avec la mission French Tech rattachée à la DGE), et de certaines filières industrielles prioritaires. L'activité d'achat interministériel a nettement augmenté en 2024 et le système d'information des achats de l'État a poursuivi sa modernisation (applications 'Appach' et 'Place').

d) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support

En 2024, le SG a fait de cet objectif un des axes clefs de sa transformation, notamment par :

- la construction d'une nouvelle feuille de route stratégique, qui s'appuie sur le précédent projet « Ambition SG » en l'enrichissant de nouveaux leviers pour favoriser la transversalité et une approche « solution » ;
- la mise en place des assistants digitaux au sein du centre de services des ressources humaines (CSRH) ayant permis d'accélérer l'automatisation de plusieurs processus RH, notamment en gestion administrative, paye et compte-rendu. Grâce à la « Robotic Process Automation » (RPA), les tâches répétitives et chronophages ont été largement réduites sur certains processus irritants, améliorant ainsi l'efficacité, la qualité de vie au travail des gestionnaires et le contrôle interne ;
- le développement durable, qui a continué en 2024 de constituer l'axe majeur de transformation du ministère avec la mise en œuvre du plan ministériel de transformation écologique, validé en février, qui décline les 15 engagements thématiques de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 ;
- enfin, dans le domaine immobilier, l'effort de modernisation des bâtiments et des espaces de travail a été poursuivi, dans un objectif d'attractivité des sites, dont celui de Bercy. Les études du projet de

réaménagement dit du « Grand Bercy » ont été engagées en lien avec les directions et services d'administration centrale. Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été élaboré.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Qualité de service des prestations de service numériques

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	82	80,5	87	67	absence amélioration	82

Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;

- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;

- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire.

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de 2024 agrègent les réponses de 104 participants dont 21 de la Cour des comptes, 38 du Parlement et 45 des ministères. Les répondants à l'enquête 2024, au nombre de 104, sont plus nombreux et plus divers que ceux de l'année précédente dont le nombre s'élevait à 38, dont 37 du Parlement. Le taux de satisfaction global pour le Parlement, les ministères et la Cour des comptes s'élève à 67 % en 2024, en retrait par rapport au résultat de 2023 (80,5 %). La cible fixée en PAP 2024 n'est donc pas atteinte. Deux facteurs expliquent la diminution par rapport au RAP 2023 :

- L'augmentation du nombre de répondants issus des ministères, qui représentent cette année 54 % des sondés, alors qu'ils n'étaient pas représentés l'année précédente. En effet, le taux de satisfaction au sein du contingent « ministères » n'est que de 58 % ; les ministères sont producteurs des PAP alors que le Parlement et la Cour des comptes en sont les lecteurs, ce qui induit des attentes et des critères d'évaluation différents ;

- la dégradation du taux de satisfaction du Parlement, qui diminue de 80,5 à 64,5 %. Cette diminution pourrait s'expliquer par les circonstances particulières d'examen du PLF 2025.

A l'inverse, les répondants de la Cour des comptes déclarent un taux de satisfaction élevé (93 %).

L'enquête révèle une demande accrue de simplification de la documentation budgétaire qui va dans le sens du travail entamé par la direction du budget. D'une part, en PAP 2025, une limitation du nombre de caractères a été instaurée. Elle sera reprise en RAP 2025. D'autre part, la direction du budget s'efforce de réduire le nombre d'annexes budgétaires (jaunes et oranges). Enfin, une représentation graphique des indicateurs de performance est disponible à partir du site du budget, afin d'en améliorer la lisibilité.

INDICATEUR

1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	98	97	Non connu	donnée non renseignée	97

Commentaires techniques

Source des données : CGefi

La mesure de la satisfaction des prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : ce questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

INDICATEUR

1.3 – Qualité de service des prestations de service numériques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,6	6,41	6,6	6,49	amélioration	6,6

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Objet : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

Mode de calcul : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2024, 27 200 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 310 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation stable d'environ 9 %.

L'indice de satisfaction globale est en augmentation par rapport à celui de 2023 (6,49 en 2024 pour 6,41 en 2023). L'augmentation globale de l'indice, alors même que la plus importante migration réalisée sur Chorus (dite « S4/HANA ») réalisée en 2024 aurait pu générer une insatisfaction de ses utilisateurs mérite d'être signalée. Cette hausse est due essentiellement aux progrès réalisés sur Chorus, Chorus Formulaires, et Chorus DT. En effet, Chorus (indice de satisfaction de 6,9) et Chorus Formulaires (indice de satisfaction de 7) progressent respectivement de 0,4 et 0,2 point, sur tous les aspects mesurés et en particulier sur la facilité d'utilisation de Chorus qui gagne 0,8 point et atteint ainsi son plus haut niveau.

Après la dégradation constatée l'an dernier, Chorus DT progresse en 2024 de 0,7 point dans un contexte de doublement des répondants. L'amélioration concerne tous les aspects évalués et plus particulièrement la facilité d'utilisation de l'outil. L'enquête permet par ailleurs d'établir une corrélation directe entre le fait d'avoir suivi ou non une formation (en présentiel ou webinaire) et le niveau global de satisfaction. Ce constat conforte l'AIFE dans le renforcement des actions de formation de Chorus DT mené en 2024, actions qui se poursuivront en 2025.

Les résultats sont en revanche en retrait s'agissant des agents publics utilisateurs du SI PLACE, dont l'indice est ramené à 5,6.

Les indices de satisfactions restent stables en 2024 sur les autres solutions applicatives, « Chorus Pro », « PLACE : Entreprises » et la plateforme de management des API « PISTE ».

OBJECTIF

2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR

2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,8	74,7	77	74.5	absence amélioration	75
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	Sans objet	Sans objet	76	Sans objet	donnée non renseignée	76
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	51,1	49,8	50	48.2	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers – reporting interne SOLRES

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés comme bénéficiant d'un accès à une solution de restauration collective (restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné), et l'effectif total des agents des MEF.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat pour la restauration collective reste en-deçà de la cible. Il s'explique par les difficultés à maintenir des solutions de restauration collective sur l'ensemble du territoire, du fait de la fermeture de restaurants du réseau des administrations financières et de la difficulté à trouver des solutions alternatives via des conventionnements avec des structures extérieures, dans un contexte général de fragilisation (hausse importante des coûts de revient, impact du télétravail) et de mutation (développement de modes alternatifs avec la livraison de repas) du secteur de la restauration collective. Les agents ne disposant pas de solution de restauration collective bénéficient de tickets restaurant.

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Compte tenu de la mise en place de la « gestion de flux » à compter de janvier 2024, le sous-indicateur « logement » tel que formulé ne constitue plus un facteur de performance de l'opérateur. Il est modifié à compter du PAP 2025. A titre informatif, le nombre de réservations en 2024 d'ALPAF (devenue en janvier 2025 ASF Logement) s'est élevé à 100 dont 10 en foyers meublés et 20 en Guyane (où la notion de logement conventionné n'existe pas).

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « Vacances enfants » (VE). Avec une année 2024 marquée par la tenue des JOP, ce qui a obligé l'EPAF (devenue ASF Vacances le 1^{er} Janvier 2025) à aménager fortement l'organisation de la prise en charge des enfants à l'été 2024, l'activité VE affiche un très léger tassement de -1,6 % par rapport à 2023 (un peu plus de 7 430 enfants ont bénéficié de prestations EPAF contre 7 574 en 2023). Dans ce contexte, les familles bénéficiaires des prestations VE dont le quotient familial est le moins élevé représentent 48,2 % des bénéficiaires en 2024 (57,4 % s'agissant des seuls enfants), soit un résultat légèrement en retrait par rapport à la cible de 50 %. Il est par ailleurs rappelé que l'opérateur se doit de proposer une solution de « Vacances Enfants » à l'ensemble des demandeurs quels que soient les quotients familiaux auxquels ils sont assujettis..

OBJECTIF**3 – Maîtriser le coût des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	137	Non connu	Non déterminé	Non connu	donnée non renseignée	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	288*	337*	170	374	cible atteinte	330
Economies achats consolidées établissements publics	M€	459	418	450	Non connu	donnée non renseignée	470

Commentaires techniquesSource des données (pour les deux sous-indicateurs) : DAEMode de calcul (pour les deux sous-indicateurs) :

L'économie achat correspond à la différence entre un montant de référence (actualisé en tenant compte de l'inflation) et le montant obtenu lors de la conclusion d'un marché public. C'est un concept largement utilisé par les organisations publiques et privées, pour évaluer l'efficacité économique des stratégies et des procédures d'achat.

Ainsi, lors du renouvellement d'un contrat cadre pour des besoins réguliers, la comparaison est effectuée sur la base d'un panier représentatif des consommations, permettant de mesurer l'écart entre les prix précédents actualisés et les prix du nouveau contrat. Pour un premier achat, l'acheteur peut prendre comme référence le prix obtenu par un autre acheteur, les estimations amont réalisées auprès des fournisseurs, la moyenne des offres obtenues, voire le budget affecté à un programme d'investissement. La méthodologie détaillée de calcul est fixée par la direction des achats de l'État.

Le premier sous-indicateur rend compte des économies achats générées par l'ensemble des services acheteurs de l'État (achats ministériels et interministériels). Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et intégrés au système d'information achat de l'État.

Le second rend compte des économies achats générées par les établissements publics et organismes de l'État devant rendre compte de leurs résultats à la direction des achats de l'État aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État modifié et de son arrêté d'application. Il s'agit des établissements dont le volume d'achats annuel est supérieur à 10 Meuros HT. Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et renseignés dans un système d'information dédié (Appach WEB-EP).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le volume des gains achats constatés poursuit sa progression en 2024. Celle-ci est à relier aux efforts des services acheteurs de l'État pour obtenir des prix optimisés lors des procédures de marchés, pour les marchés interministériels ou ministériels. Par ailleurs, en 2024, la méthodologie de calcul a été actualisée, et des efforts de sensibilisation ont été menés qui ont permis une déclaration plus exhaustive des gains achats (ou pertes achats) et une fiabilisation des calculs.

INDICATEUR

3.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	11,9	amélioration	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	59	59,8	48	53	absence amélioration	59,8
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	36,4	35,4	31	26,2	absence amélioration	35,4

Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : secrétariat général des ministères économiques et financiers (SIEP-BAM).

Périmètre (pour les trois sous-indicateurs) : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :

Mode de calcul : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Mode de calcul : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

Mode de calcul : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ratio SUN / Poste de travail s'élève, au titre de la réalisation 2024, à 11,9 m² alors qu'il s'établissait à 13,2 m² en 2017. Cette évolution, constamment favorable, s'explique par la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement et de réorganisation de directions (DGE, SG, CICC ...), poursuivie par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers. La cible, qui avait été fixée par la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État (12 m² de surface utile nette par poste de travail au maximum), est désormais atteinte.

Le ratio entretien courant / SUB a diminué en 2024 par rapport à 2023. Les dépenses d'exploitation-maintenance demeurent, néanmoins, élevées afin de maintenir un bon état du parc et de préserver la sécurité des équipements.

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB, bien qu'inférieur à celui de 2023 et à la cible 2024, demeure important en raison d'un vieillissement du parc domanial. Les ministères économiques et financiers réalisent des investissements immobiliers lourds afin d'améliorer l'efficacité d'équipements techniques vieillissants et de parfaire leurs performances énergétiques voire environnementales.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i>							
<i>Consommation 2024</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 217 946 28 640 903	9 857 998 2 510 435			203 350 908 201 113 839	206 128 334
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	175 039 501 156 848 023	520 000 1 189 529	291 306 909 370		399 991 597 376 484 095	402 661 597
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	75 804 519 84 246 699	38 325 205 21 936 976	111 672	-51 040	182 572 381 175 445 094	182 572 381
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 2 585 936	12 547 200 10 459 356			15 780 286 15 669 660	15 780 286
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 112 671 297	1 064 718 296 459	173 151	441 227 580 530	189 671 867 174 500 080	190 171 867
Total des AE prévues en LFI	529 654 750	398 664 635	62 315 121	291 306	441 227	991 367 039	997 314 465
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 120 770		+6 831 755 (hors titre 2)			+7 952 524	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 979 663		-22 976 625 (hors titre 2)			-32 956 288	
Total des AE ouvertes	520 795 857		445 567 419 (hors titre 2)			966 363 275	
Total des AE consommées	520 103 473	384 992 858	36 392 754	1 194 193	529 490	943 212 768	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i>							
<i>Consommation 2024</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 602 985 26 400 293	10 827 598 4 331 217			204 705 547 200 694 012	207 482 973
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	207 871 433 172 851 426	38 290 000 1 313 181	291 306 861 370		470 593 529 392 563 151	473 263 529
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	74 660 464 81 546 961	33 371 772 29 943 490	423 013		176 474 893 181 114 251	176 474 893
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 6 684 100	10 082 245 191 625	11 300		13 315 331 9 511 393	13 315 331
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 117 518 631	1 064 718 223 325	173 447	441 227 580 530	189 671 867 179 274 575	190 171 867
Total des CP prévus en LFI	529 654 750	430 737 551	93 636 333	291 306	441 227	1 054 761 167	1 060 708 593
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 120 770		+6 831 755 (hors titre 2)			+7 952 524	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 979 663		-74 072 227 (hors titre 2)			-84 051 890	
Total des CP ouverts	520 795 857		457 865 945 (hors titre 2)			978 661 801	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024							
Total des CP consommés	520 103 473	405 001 410	36 002 838	1 469 130	580 530	963 157 381	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 013 962 28 955 153	5 710 729 4 274 257			196 166 282	197 861 282 194 404 572
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	194 321 241 214 907 000	119 770 000 966 074	296 000 1 076 741		530 588 501	533 208 501 428 236 714
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	81 630 998 67 714 844	14 945 015 27 542 188	920 163	143 780	157 877 703	157 877 703 161 018 614
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 10 256 262	10 000 000 436 705			13 923 790	13 923 790 12 975 834
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 450 725	1 045 000 1 183 288	29 350	336 270 557 350	187 374 079	187 874 079 175 385 858
Total des AE prévues en LFI	511 313 566	422 513 775	151 470 744	296 000	336 270	1 085 930 355	1 090 745 355
Total des AE consommées	498 607 714	436 283 984	34 402 511	2 026 254	701 130		972 021 593

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 126 201 27 534 337	5 310 729 1 805 725			195 878 521	197 573 521 190 515 224
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	183 226 319 212 184 781	19 050 000 2 013 928	296 000 1 095 241		418 773 579	421 393 579 426 580 851
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	74 080 989 61 170 768	14 224 921 22 481 318	561 086	79 200	149 607 600	149 607 600 148 990 012
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 11 349 636	10 000 000 774 086	24 600		13 923 790	13 923 790 14 431 189
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 873 626	1 045 000 1 356 819	29 054	336 270 557 350	187 374 079	187 874 079 175 981 994
Total des CP prévus en LFI	511 313 566	403 981 083	49 630 650	296 000	336 270	965 557 569	970 372 569
Total des CP consommés	498 607 714	427 113 148	28 431 876	1 709 980	636 550		956 499 269

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	498 607 714	529 654 750	520 103 473	498 607 714	529 654 750	520 103 473
Rémunérations d'activité	298 043 753	323 033 389	312 744 193	298 043 753	323 033 389	312 744 193
Cotisations et contributions sociales	190 227 898	197 725 093	196 734 626	190 227 898	197 725 093	196 734 626
Prestations sociales et allocations diverses	10 336 064	8 896 268	10 624 654	10 336 064	8 896 268	10 624 654
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	436 283 984	398 664 635	384 992 858	427 113 148	430 737 551	405 001 410
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	436 237 460	398 664 635	384 992 858	427 101 124	430 737 551	404 963 910
Subventions pour charges de service public	46 524	0	0	12 024	0	37 500
Titre 5 – Dépenses d'investissement	34 402 511	62 315 121	36 392 754	28 431 876	93 636 333	36 002 838
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 783 540	62 315 121	13 457 600	5 070 393	93 636 333	5 954 964
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	27 291 900	0	22 844 514	23 034 413	0	29 957 234
Subventions pour charges d'investissement	327 071	0	90 640	327 071	0	90 640
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 026 254	291 306	1 194 193	1 709 980	291 306	1 469 130
Transferts aux ménages	457 037	0	505 421	477 341	0	516 017
Transferts aux entreprises	79 260	0	2 000	4 000	0	82 260
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	111 672	0	0	111 672
Transferts aux autres collectivités	1 489 957	291 306	575 100	1 228 640	291 306	759 181
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	701 130	441 227	529 490	636 550	441 227	580 530
Prêts et avances	557 350	441 227	580 530	557 350	441 227	580 530
Dotations en fonds propres	143 780	0	-51 040	79 200	0	0
Total hors FdC et AdP		991 367 039			1 054 761 167	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-8 858 893			-8 858 893	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-16 144 870			-67 240 472	
Total*	972 021 593	966 363 275	943 212 768	956 499 269	978 661 801	963 157 381

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	923 539	923 539	1 120 770	923 539	923 539	1 120 770
Autres natures de dépenses	3 212 006	5 023 887	6 831 755	3 212 006	5 023 887	6 831 755
Total	4 135 545	5 947 426	7 952 524	4 135 545	5 947 426	7 952 524

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		359 948		359 948				
02/2024		85 449		85 449				
03/2024		168 987		168 987				
04/2024		161 900		161 900				
05/2024		84 234		84 234				
06/2024		134 514		134 514				
07/2024		283 560		283 560				
08/2024		99 179		99 179				
09/2024		183 885		183 885				
10/2024		184 669		184 669				
11/2024		107 385		107 385				
12/2024		737 025		737 025				
01/2025		15 837		15 837				
Total		2 606 572		2 606 572				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2024		24 768		24 768				
04/2024		650 400		650 400				
07/2024		115 024		115 024				
09/2024		19 795		19 795				
10/2024	1 120 770	2 112 760	1 120 770	2 112 760				
11/2024		1 266 693		1 266 693				
12/2024		35 743		35 743				
Total	1 120 770	4 225 183	1 120 770	4 225 183				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		542 055						
Total		542 055						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024	936 138	7 554 060	936 138	10 215 483				
Total	936 138	7 554 060	936 138	10 215 483				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		122 520 000		28 520 141				
Total		122 520 000		28 520 141				

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					2 250 000	104 000 000	2 250 000	104 000 000
Total					2 250 000	104 000 000	2 250 000	104 000 000

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		910 226		875 178	177 913		177 913	
23/11/2024						25 103		25 103
28/11/2024	42 597		42 597		155 625		155 625	
Total	42 597	910 226	42 597	875 178	177 913	180 728	177 913	180 728

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	37 406		37 406			1 048 900		1 048 900
22/11/2024	2 315 997		2 315 997			744 022		984 022
Total	2 353 403		2 353 403			1 792 922		2 032 922

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					10 883 888	48 529 316	10 883 888	7 469 379
Total					10 883 888	48 529 316	10 883 888	7 469 379

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 452 908	138 358 096	4 452 908	46 442 557	13 311 801	154 502 966	13 311 801	113 683 029

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	33 075 944 31 151 338	206 128 334 201 113 839	170 274 964 169 962 502	34 430 583 30 731 510	207 482 973 200 694 012
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	175 850 807 158 946 921	402 661 597 376 484 095	224 140 790 217 537 174	246 452 739 175 025 977	473 263 529 392 563 151
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	114 129 724 106 244 307	182 572 381 175 445 094	68 442 657 69 200 787	108 032 236 111 913 464	176 474 893 181 114 251
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	13 357 200 13 045 292	15 780 286 15 669 660	2 423 086 2 624 368	10 892 245 6 887 025	13 315 331 9 511 393
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	125 298 614 113 721 437	190 171 867 174 500 080	64 373 253 60 778 642	125 298 614 118 495 933	190 171 867 179 274 575
Total des crédits prévus en LFI *	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-8 858 893	-16 144 870	-25 003 764	-8 858 893	-67 240 472	-76 099 366
Total des crédits ouverts	520 795 857	445 567 419	966 363 275	520 795 857	457 865 945	978 661 801
Total des crédits consommés	520 103 473	423 109 295	943 212 768	520 103 473	443 053 908	963 157 381
Crédits ouverts - crédits consommés	+692 384	+22 458 124	+23 150 508	+692 384	+14 812 037	+15 504 420

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167

Aucun amendement n'est intervenu, les crédits LFI sont identiques à ceux du PLF.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette ou de changement de périmètre en 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

1) Transferts :

a) Titre 2

Sortants

- 33 254 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- 230 780 € en AE et CP et 5 ETPT, à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des personnels d'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais par les ministères économiques et financiers (cinq agents) ;
- 174 659 € en AE et CP et 1 ETPT, à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement d'un emploi au titre du dispositif InserJeunes ;

Entrants

- 65 000 € en AE et CP et 1,1 ETPT, en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet ;
- 35 249 € en AE et CP et 0,5 ETPT, en provenance du programme **155** « Soutien des ministères sociaux » de la mission « Travail et emploi » et destiné au financement de la ré-internalisation à l'AnAFe de la mission de l'organisation des contrôles de la DGEFP ;
- 167 092 € en AE et CP et 1 ETPT en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné à régulariser les crédits transférés à tort par le P218 en PLF 2024 ;
- 36 036 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné à rembourser une part des frais d'organisation du concours externe des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines 2024.

b) Hors titre 2

Sortants

- 35 048 € en CP à destination du programme **181** « Prévention des risques » et destiné au financement du bail de l'ASN ;
- 197 878 € en AE et en CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » et destiné au financement de prestations d'hébergement informatique pour l'AIFE ;
- 27 623 € en AE et en CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement du développement de la webconférence ;
- 15 125 € à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'hébergement du DNS interministériel ;

- 47 192 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement du projet « résilience » du RIE ;
- 393 299 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement du projet « RUN PFAING » ;
- 20 225 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de l'AMOA migration collective ;
- 873 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de la création des liens de collecte des sites mutualisés sur le RIE ;
- 15 846 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement de l'horodatage ;
- 25 322 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement de l'abonnement COMU ;
- 15 846 € en AE et en CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et destiné au financement de webinaires ;
- 25 103 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » ;
- 40 000 € en AE et en CP à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » et destiné au financement des frais de mission dédiés à la mise en œuvre des actions d'aide et de reconstruction de l'Ukraine ;
- 125 000 € en AE et en CP à destination du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » et finançant la participation de la France à l'India-Middle-East-Europe Economic Corridor.

Entrants

- 199 741 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'action sociale du ministère de la transition écologique ;
- 1 356 765 € en AE et en CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » et destiné au financement des dépenses de fonctionnement courant et de formation de l'ASN ;
- 14 634 € en AE et en CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de VIVATECH ;
- 30 000 € en AE et en CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 47 000 € en AE et en CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 15 000 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 9 375 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'organisation du concours externe sur titre d'ingénieur de l'industrie et des mines (IIM) au titre de l'année 2024.

2) Virements :

a) Titre 2

Sortants

- 203 521 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'impact de la loi SREN sur les missions de l'ARCEP ;

Entrants

- 37 406 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au remboursement d'un contractuel affecté sur la mission France Recouvrement ;
- 90 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'activité marchés publics au BAMAC (bureau d'achats mutualisés de l'administration centrale) dans le cadre d'Ambition SG ;
- 2 144 346 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- 99 500 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la prime versée aux agents ayant travaillé sur les Jeux Olympiques de Paris ;
- 185 672 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;

b) Hors titre 2

Sortants

- 35 000 € en AE et en CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement de la semaine de l'industrie et de la semaine du tourisme ;
- 780 548 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny et dans le datacenter de la DGDDI à Toulouse ;
- 1 078 586 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du fonds télétravail ;
- 700 000 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement du fonds télétravail ;
- 102 663 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du Cloud NUBO ;
- 108 053 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de licences SAS ;
- 136 863 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de licences Tableau du pôle SIRHIUS ;
- 111 900 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 82 800 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 11 010 € en AE et en CP à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 16 348 € en AE et en CP à destination du programme **348** « Transition écologique » et destiné au financement des frais de réseau pour la cité administrative de Toulouse ;
- 35 000 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de l'organisation de l'événement BercyInnov par la DRFiP de Lyon ;
- 10 808 € en AE et en CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement du séminaire du CSRH 2023.

Entrants

- 650 400 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du projet Portail Pro ;

- 186 200 € en AE et en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement du projet Portail Pro ;
- 30 057 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement des impressions DGCCRF pour « signal conso » ;
- 240 000 € en AE en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de la rénovation d'un restaurant administratif ;
- 10 000 € en AE et en CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement de la contribution de la mission Frenchtech au fonds innovation ;
- 300 000 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du projet POLARHIS.

3) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

- La LFG du 6 décembre 2024 a annulé 10 883 888 € en AE/CP en crédits T2 et 48 529 316 € en AE et 7 469 379 € en CP en HT2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

Fonds de concours (Titre 2) :

- Le programme a bénéficié d'un fonds de concours en titre 2, de 1 120 769,53 € au titre du fonds de concours 1-1-00552, « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes », correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Fonds de concours (Hors titre 2) :

- 135 539 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-1-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes » ;
- 2 945 198 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00065 « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées » ;
- 650 400 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00474 « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » ;
- 494 046 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales ».

Les rattachements de crédits sur fonds de concours en hors titre 2 sont supérieurs aux montants initialement prévus en PLF, en raison notamment d'un montant perçu plus élevé sur le fonds de concours 1-2-00065 « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées » (2.9 M€ au lieu de 1.6 M€ initialement prévu). En revanche, le rattachement prévu de 1,4 M€ sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » n'a pas été effectué.

Attributions de produits (Hors titre 2) :

- 304 072 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » ;
- 1 672 684 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » ;

- 376 951 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » ;
- 252 865 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG ».

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures de crédits plus élevées sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » (+0.87 M€) et l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG » (+0.18 M€).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 648 275	27 609 713	30 257 988	2 648 275	31 440 886	34 089 161
Surgels	7 095 496	68 068 164	75 163 660	7 095 496	26 212 843	33 308 339
Dégels	-2 250 000	-42 747 777	-44 997 777	-2 250 000	-42 747 777	-44 997 777
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 493 771	52 930 100	60 423 871	7 493 771	14 905 952	22 399 723

En titre 2, le taux de mise en réserve initiale de 0,5 % s'est traduit par une réserve s'élevant à 2 648 275 € en AE et en CP. Un surgel de 7 095 496 € a été appliqué aux crédits et 2 250 000 € ont été dégelés pour être annulés dans le cadre du décret portant annulation de crédits du 21 février 2024.

En hors titre 2, le taux de réserve total appliqué au programme a été de 5.98 % en AE et 5.99 % en CP. Une annulation de crédits (104 M€ en AE et en CP) est intervenue en février 2024, et un surgel (52,9 M€ en AE et 14,9 M€ en CP) est intervenu en juillet. En novembre, 4,4 M€ en AE et 7,4 M€ en CP ont été dégelés. 48,5 M€ en AE et 7,47 M€ en CP ont été annulés par la loi de finances de fin de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	LFI + LFR 2024	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1024 – Catégorie A+	+1,00	782,91	807,00	0,00	805,17	-1,83
1025 – Catégorie A	+1,00	2 102,57	2 524,00	+1,50	2 199,54	-325,96
1026 – Catégorie B	-2,00	1 395,59	1 304,00	-3,00	1 381,27	+80,27
1027 – Catégorie C	-3,00	461,94	361,00	-2,00	440,63	+81,63
Total	-3,00	4 743,01	4 996,00	-3,50	4 826,61	-165,89

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
1024 – Catégorie A+	0,00	-12,00	+28,58	+6,68	+10,26	-3,58
1025 – Catégorie A	0,00	-41,00	+74,31	+63,16	+25,45	+37,71
1026 – Catégorie B	0,00	+2,00	-12,26	-3,06	-5,05	+1,99
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-28,25	+5,94	-10,69	+16,63
Total	0,00	-51,00	+62,38	+72,72	+19,97	+52,75

La LFI fixe le plafond d'emplois à 4 996 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 826,6 ETPT. La consommation d'ETPT se répartit par catégorie : 16,7 % de catégorie A+, 45,6 % de catégorie A, 28,6 % de catégorie B et 9,1 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI retraitée des transferts en gestion provient principalement de l'exécution du schéma d'emplois 2024, inférieure à la cible de la LFI (détails ci-dessous).

Les corrections techniques (+62,38 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois. Les promotions internes n'ont pas d'impact au global mais ont un effet sur la ventilation par catégorie d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	268,40	28,80	6,92	268,40	109,00	7,08	0,00	+43,00
1025 – Catégorie A	342,00	49,80	6,23	420,00	219,90	6,41	+78,00	+235,00
1026 – Catégorie B	220,30	68,80	6,20	210,80	108,00	5,78	-9,50	-92,00
1027 – Catégorie C	130,20	15,10	7,53	133,10	102,00	6,15	+2,90	-78,00
Total	960,90	162,50		1 032,30	538,90		+71,40	+108,00

Le schéma d'emplois réalisé s'élève à +71,4 ETP, à comparer à la cible de +108 ETP fixée en LFI.

L'écart entre le schéma d'emplois réalisé et celui programmé en LFI (-37 ETP) provient d'un volume plus important de sorties (960,9 ETP contre 855 ETP prévus en LFI, soit un écart de -106 ETP). Les entrées sont également en plus grand nombre par rapport aux projections de la LFI mais dans une proportion plus faible que l'écart constaté sur les sorties (1 032,3 ETP contre 963 ETP prévus en LFI, soit une différence de +69 ETP).

Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	28,8	49,8	68,8	15,1	162,5
Autres départs définitifs	126,2	124,7	69,1	88,5	408,5
Autres départs	113,4	167,5	82,4	26,6	389,9
Total	268,4	342	220,3	130,2	960,9

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat, alors que les autres départs recouvrent des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Pour ces deux catégories, les sorties sont plus nombreuses que prévues, respectivement +147,5 ETP pour les autres départs définitifs et +22 ETP pour les autres départs. En revanche, les départs en retraite se concrétisent à un moindre niveau (-63,5 ETP).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	109	219,9	108	102	538,9
Autres entrées	159,4	200,1	102,8	31,1	493,4
Total des entrées	268,4	420	210,8	133,1	1 032,3

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats. Les autres entrées prévues sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

L'exercice 2024 se solde par des entrées de primo-recrutement un peu plus faibles que programmées en LFI (539 ETP contre 563 ETP) alors que les autres entrées se révèlent plus dynamiques que prévues (493 ETP contre 400 ETP). Les difficultés de recrutement, observées les années précédentes, se sont amoindries.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	3 992,00	3 795,07	-51,00	0,00	+62,38	+18,49	+3,57	+14,92
Autres	1 004,00	1 031,54	0,00	0,00	0,00	+54,22	+16,40	+37,82
Total	4 996,00	4 826,61	-51,00	0,00	+62,38	+72,71	+19,97	+52,74

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+72,00	3 807,60
Autres	+36,00	1 050,50
Total	+108,00	4 858,10

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
 - le SCL (Service commun des laboratoires) 378,5 ETPT ;
 - TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 213 ETPT ;
 - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 149,6 ETPT ;
 - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 165,9 ETPT ;
 - l'AFA (Agence française anti-corruption) 48,6 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 75,9 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 632,00	1 582,65
05 – Prestations d'appui et support	1 986,00	1 936,61
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	683,00	630,19
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	24,00	23,85
09 – Action sociale ministérielle	671,00	653,31
Total	4 996,00	4 826,61
Transferts en gestion		-3,50

Le programme comprend 4 826,61 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 40,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 13,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
52,00	1,21	0,41

Le recensement d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2023-2024.

Ces apprentis sont accueillis au sein du programme 218 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
1	Accueil, secrétariat, service aux usagers
4	Achats
10	Communication, multimédia
2	Diplomatie et relations internationales
1	Documentation, archives, bibliothèque
4	Économie, gestion, finances, comptabilité
3	Études, qualité, audit
4	Hôtellerie, restauration, tourisme
2	Hygiène et sécurité, prévention des risques professionnels
1	Numérique, digital
5	Ressources humaines
1	Sécurité, défense
14	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	298 043 753	323 033 389	312 744 193
Cotisations et contributions sociales	190 227 898	197 725 093	196 734 626
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	138 591 200	143 685 034	140 809 690
– Civils (y.c. ATI)	97 321 704	100 751 477	97 896 497
– Militaires	1 004 844	1 047 069	1 026 705
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	40 264 652	41 886 488	41 886 488
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	20 222	25 000	4 899
Autres cotisations	51 616 476	54 015 059	55 920 037
Prestations sociales et allocations diverses	10 336 064	8 896 268	10 624 654
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	498 607 714	529 654 750	520 103 473
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	360 016 514	385 969 716	379 293 783
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		923 539	

L'exécution des crédits de titre 2 du programme 218 est supérieure de 21,50 M€ (dont 19,27 M€ hors CAS « Pensions ») à l'exécution 2023, soit +4,3 % (et +5,4 % sur le titre 2 hors CAS « Pensions »).

La masse salariale exécutée en 2024 intègre, à hauteur de 1,9 M€, la prise en compte de l'extension en année pleine de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi que plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,5 M€ et a concerné 122 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	353,97
Exécution 2023 hors CAS Pensions	360,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-0,62
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,42
– GIPA	-0,90
– Indemnisation des jours de CET	-1,77
– Mesures de restructuration	-0,01
– Autres dépenses de masse salariale	-2,74
Impact du schéma d'emplois	3,86
EAP schéma d'emplois 2023	1,56
Schéma d'emplois 2024	2,30
Mesures catégorielles	5,02
Mesures générales	1,91
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	1,89
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,31
GVT positif	5,70
GVT négatif	-2,39
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,42

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Indemnisation des jours de CET	2,10
Mesures de restructurations	0,00
Autres rebasages	4,32
Autres variations des dépenses de personnel	4,81
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,06
Autres variations	3,75
Total	379,29

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2024 à 379,3 M€, soit une exécution inférieure de 6,7 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2023 retraitée inférieur aux prévisions qui avaient construit le PLF (-6,0 M€) ;

La ligne « Autres » des débasages (-2,7 M€) regroupe notamment les rappels sur exercices antérieurs (-1,75 M€), les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,55 M€) et la prime pouvoir d'achat (-0,32 M€) ;

- une valorisation du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-3,61 M€) en raison d'une sous-exécution comme évoqué ci-dessus ;

- un coût des mesures catégorielles inférieur à la prévision (-2,04 M€) ;

- un coût des mesures générales inférieur à la prévision (-0,20 M€) du fait de l'absence de renouvellement de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) en 2024. Les crédits relatifs à la GIPA (0,02 M€) correspondent à un versement tardif de l'année 2023 ;

- un GVT solde s'établissant à 3,31 M€, soit 0,9 % de la masse salariale, à comparer aux 0,63 M€ prévus en LFI, représentant un écart de +2,68 M€ tenant essentiellement au GVT négatif (effet de noria). Correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, le GVT négatif ressort à -2,39 M€, soit -0,6 % de la masse salariale contre -1,4 % en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 5,70 M€ correspondant à 1,5 % de la masse salariale ;

- une révision à la baisse (-0,16 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (-0,26 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (-0,13 M€) et du poste « autres » (+0,22 M€) incluant notamment les rappels sur exercices antérieurs (+0,96 M€), les indemnités versées pour rupture conventionnelle (-0,84 M€), ainsi que la prime couvrant le surcroît d'activité lié aux Jeux Olympiques de Paris (+0,1 M€) ;

- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +2,62 M€ par rapport à la LFI, incluant :

- des dépenses de prestations sociales en hausse de +0,34 M€ par rapport à la prévision, dont +0,67 M€ liés au financement de l'augmentation de la part employeur en matière de remboursement domicile-travail, +0,13 M€ liés aux prestations sociales de secours et -0,1 M€ de prestations versées pour accidents ou maladie tandis que les dépenses d'allocations pour le retour à l'emploi se contractent de -0,36 M€ ;

- le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +2,28 M€ par rapport à la prévision, qui regroupe principalement la variation des rétablissements de crédits (+1,77 M€), les versements d'astreintes et d'indemnités de sujétions particulières/ISP (+0,68 M€), les remboursements de personnels mis à disposition (+0,34 M€) et la rémunération des apprentis (+0,14 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	109 044	123 639	115 132	87 812	103 974	95 741
1025 – Catégorie A	61 076	71 301	63 401	49 049	59 199	53 346

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1026 – Catégorie B	44 531	50 235	46 836	35 758	43 056	39 534
1027 – Catégorie C	43 308	44 657	31 077	31 686	38 571	24 520

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Pour la catégorie C, le coût des sortants est inférieur au coût d'entrée. Il convient de relever la relative volatilité de ces données, les calculs étant établis sur une population plus réduite que sur les autres catégories et étant donc très sensibles aux profils individuels des mobilités constatées.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						28 409	56 818
Relèvement des "bas de grille" (catégories B et C)		B et C	-	07-2023	6	28 409	56 818
Mesures statutaires						2 030 566	2 714 125
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (gain d'accueil à 10%)		Toutes	-	10-2024	3	27 331	109 324
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	09-2024	4	67 939	203 817
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (anticipée à 2% et type catégorie A)		Toutes catégories	-	09-2024	4	232 844	698 532
Attribution de 5 points d'indice		Toutes catégories	-	01-2024	12	1 702 452	1 702 452
Mesures indemnitaires						2 958 657	2 958 657
Poursuite de l'introduction d'une part variable systématique pour les agents contractuels de catégorie A+ et A		A+ et A	-	01-2024	12	32 113	32 113
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C	-	01-2024	12	865 045	865 045
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	342 154	342 154
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	1 091 274	1 091 274
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2024	12	628 071	628 071
Total						5 017 632	5 729 600

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995		Sans objet		413 995	
	2	SUN du parc	m ²	206 508		Sans objet		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459		Sans objet		366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	11,9		Sans objet		11,9	
	5	Coût de l'entretien courant	€	22 039 918		Sans objet		22 039 918	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	53		Sans objet		53	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	10 850 871	AE	Sans objet	AE	10 850 871
				CP	12 998 450	CP	Sans objet	CP	12 998 450
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	29,6	AE	Sans objet	AE	29,6
				CP	35,5	CP	Sans objet	CP	35,5

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale des ministères économiques et financiers dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023. Pour la période 2024 à 2028, un nouveau SPSI est en cours de validation.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

En 2024, le programme 218 a continué de porter cinq grands projets informatiques, à vocation interministérielle ou à destination d'une ou de plusieurs directions des ministères économiques et financiers.

CHORUS – PROJET S_4HANA

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA qui fait l'objet du présent projet de migration.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP.
- améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé.
- améliorer les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA.
- lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version a été réalisée en mai 2024, conformément au délai prévu initialement.

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	12,47	3,01	4,14	9,53	3,39	5,76	3,30	5,95	23,88	25,30	23,60	23,60	67,39	67,39
Titre 2	0,00	0,00	0,50	0,50	1,24	1,24	4,09	4,09	4,09	4,09	3,10	3,10	3,10	3,10	12,03	12,03
Total	0,00	0,00	12,97	3,51	5,38	10,77	7,48	9,85	7,39	10,04	26,98	28,40	26,70	26,70	79,42	79,42

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	79,42	-8,75 %
Durée totale en mois	25	25	

Le calendrier initial de réalisation du projet a été respecté. Conformément à la feuille de route validée par le comité d'orientation stratégique (COS SIFE), la trajectoire de migration de Chorus Cœur vers la solution S/4 Hana a été achevée mi-2024. Elle a été mise en production à cette date comme prévu et sans incident.

La migration a été réalisée en s'appuyant sur une recette de cinq mois ayant mobilisé environ 10 % des utilisateurs de la solution. Soixante-dix webinaires, suivis par plus de 20 000 utilisateurs, ont été organisés pour expliquer les nouvelles fonctionnalités et l'évolution de l'ergonomie.

Le coût global du projet est inférieur de plus de 10 % au coût prévu initialement. Cette moindre consommation s'explique essentiellement par le coût des formations (titre 2) inférieur aux estimations initiales. En effet, les formations ont été réalisées via des webinaires, et leur durée a pu être réduite compte tenu de l'appropriation de la solution par les utilisateurs plus aisée qu'anticipée.

Les coûts prévus pour les années 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspondent au maintien en condition opérationnelle de Chorus.

PCR

Le portail commun du recouvrement, aujourd'hui dénommé [Portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr), s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence : offrir aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- de simplification : permettre aux entreprises de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

La Mission France Recouvrement (MFR), rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet complexe en raison des interconnexions qu'il nécessite entre les systèmes d'informations des administrations partenaires.

L'objectif de création du portail commun a été atteint en février 2022 avec l'ouverture au public de portailpro.gouv.fr et la livraison de compléments fonctionnels entre décembre 2022 et mai 2023. [Portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr) constitue une offre de service nouvelle et complémentaire par rapport à celles de sites impot.gouv.fr, douane.gouv.fr ou urssaf.fr.

La phase projet est aujourd'hui terminée. La MFR s'attache désormais avec les administrations partenaires à promouvoir la nouvelle offre de service auprès des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	23,26	13,59	15,59	20,41	2,74	3,69	0,00	0,00	1,34	3,03	1,05	2,20	0,00	1,05	43,97	43,97
Titre 2	6,64	6,64	3,49	3,49	0,21	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,34	10,34
Total	29,90	20,23	19,08	23,90	2,95	3,91	0,00	0,00	1,34	3,03	1,05	2,20	0,00	1,05	54,32	54,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,30	54,32	+3,85 %
Durée totale en mois	32	38	+18,75 %

Projet particulièrement complexe, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé grâce à plusieurs financements (FTAP et FTM et les contributions des administrations partenaires). Le coût prévisionnel a été exécuté à la baisse : les coûts de fabrication et de fonctionnement ont diminué, en particulier au niveau des dépenses de personnel

En 2024, le programme 218 a soutenu le développement du projet Portailpro.gouv.fr. Les crédits ont notamment permis de créer de nouveaux environnements de tests pour concevoir de nouvelles fonctionnalités, et d'assurer la maintenance du portail.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 lors du démarrage du projet en 2013), à les rénover et les regrouper à terme dans quatre centres ministériels modernisés qui ont également une vocation interministérielle. Cela permettra :

- de répondre à l'ensemble des besoins d'hébergements non satisfaits des ministères économiques et financiers (hors DGFIP), ainsi que ceux des ministères ayant manifesté leur intérêt (Justice, Culture, Éducation nationale) ;
- d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité, gardiennage) et d'exploitation (énergie) ;
- de réduire les risques associés à l'exploitation des centres de données actuels. Par exemple, la délocalisation hors d'Île-de-France de l'ensemble des quatre sites cible permet de les sortir de la zone inondable de la Seine ;
- d'augmenter les capacités de résilience des centres ;
- de s'inscrire dans la feuille de route gouvernementale en faveur de la transition écologique, notamment en termes de sobriété énergétique.

Depuis 2013, le nombre de sites d'hébergement est passé de 45 à 11. Les opérations de regroupement ont démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels en plus de celle du MEFSIN (hors DGFIP), et notamment dans le cas de la rénovation et l'agrandissement du centre d'Osny.

Le dernier projet de regroupement, objet de la présentation faite ici, concerne la rénovation et l'extension du quatrième centre de données cible, celui de la direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE ; rattachée à la DGDDI), à Toulouse. Financée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers, la DGDDI, la direction de l'immobilier de l'État dans le cadre de l'appel à projet « transition environnementale » et le FTAP, cette opération a connu une première phase d'études en 2022 et 2023, suivie du lancement des travaux en 2024, pour une livraison en 2027.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,98	0,98	1,36	0,03	0,07	0,37	21,52	0,30	19,21	0,26	1,28	11,00	3,85	14,11	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,98	0,98	1,36	0,03	0,07	0,37	21,52	0,30	19,21	0,26	1,28	11,00	3,85	14,11	26,76	26,76

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,63 %
Durée totale en mois	36	135	+275,00 %

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part. Ainsi, sur le seul projet en tant que tel, le coût passe de 18,3 M€ à 25,8 M€, soit une hausse de 41 %.

L'opération avait été budgétée à 18,3 M€ en 2021 par la DGDDI (hors études préalables), avec un financement de 10 M€ du FTAP et du solde à parts égales du P218 et du P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtementaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût total de l'opération à 25,8 M€.

Suite à la notification des marchés de travaux en décembre 2024, l'échéancier budgétaire a pu être précisé. Les travaux ont été engagés pour un montant de 19,2 M€, le budget associé ayant été établi à 20,6 M€.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91 %
Délai de retour en années	6	11	+83,33 %

Malgré le surcoût constaté, l'opération reste vertueuse en termes de retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, via :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an ;
- des coûts de location évités par la reconversion en bureau des deux plateaux de Bercy, à hauteur 0,25 M€/an ;
- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€/an.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtimentaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,55	10,55	1,04	1,03	1,78	1,52	1,32	1,59	1,63	1,69	0,05	0,25	0,00	0,00	15,04	15,04
Titre 2	2,80	2,80	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	0,00	0,00	3,60	3,60
Total	13,35	13,35	1,34	1,33	1,98	1,72	1,52	1,79	1,83	1,89	0,14	0,35	0,00	0,00	18,64	18,64

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	18,64	+108,27 %
Durée totale en mois	36	133	+269,44 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019 ayant permis, en 2021, à la fois la réécriture de l'application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne et à l'introduction de nouvelles fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par le Service.

Aux termes de ces travaux, la version 1.0 devrait être livrée courant 2025 pour une mise en production fin 2025, après une série de phases de vérification du bon fonctionnement par les utilisateurs. Cette mise en production marquera la fin du projet en tant que tel. Tracfin se trouvera ainsi doté d'un écosystème logiciel couvrant à la fois l'ensemble des processus de travail et des outils d'investigation de la donnée. Ces outils continueront à évoluer pour intégrer un logiciel de traitement et d'investigation de la donnée d'un service partenaire et adapter Startrac à une refonte de l'organisation des SI de Tracfin notamment de ses mécanismes de sécurité.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale des différentes étapes du processus de commande publique et en exploitant les données des marchés.

Les objectifs de ce projet sont plus précisément, d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics, de générer des économies de fonctionnement (pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques), de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » et de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'ouverture des données issues de ces marchés.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,82	5,21	2,84	3,10	3,59	3,32	1,82	4,45	-0,04	0,40	0,00	2,18	0,00	0,00	14,22	14,22
Titre 2	2,85	2,85	0,56	0,56	0,82	0,82	0,56	0,56	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	4,31	4,31
Total	10,67	8,06	3,40	3,66	4,42	4,15	2,38	5,01	-0,01	0,44	0,03	2,21	0,03	0,03	18,53	18,53

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	18,53	-9,60 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Ce projet a connu des retards, dus en particulier à la crise sanitaire et à des contraintes techniques. Le périmètre initial a été revu à la baisse, s'agissant notamment de l'interopérabilité entre profils d'acheteurs qui sera finalement limitée à la diffusion des consultations entre ces profils, afin de privilégier le développement de modules attendus au titre de l'obligation européenne relative aux avis de publicité.

Dans le cadre du fonds pour la transformation de l'action publique, il a été mis fin au contrat de transformation du projet TNCP courant 2024.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 445 567 419	CP ouverts en 2024 * (P1) 457 865 945
AE engagées en 2024 (E2) 423 109 295	CP consommés en 2024 (P2) 443 053 908
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 5 670 735	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 127 108 520
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 16 787 389	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 315 945 388

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 301 837 849				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -314 014				
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 301 523 836	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 127 108 520	=
	AE engagées en 2024 (E2) 423 109 295	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 315 945 388	=
				Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 174 415 315
				Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 107 163 907
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 281 579 222
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 134 272 800
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 147 306 422

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2024 s'élève à 281,58 M€. il est en diminution de 20,26 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2023 et correspond, pour les montants les plus importants :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (121,95 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (37,70 M€) et des prestations logistiques (6,92 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (10,43 M€).

Justification par action

ACTION

02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	171 198 503	34 929 831	206 128 334	171 198 503	36 284 470	207 482 973
	169 962 502	31 151 338	201 113 839	169 962 502	30 731 510	200 694 012

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (169,96 M€) est inférieure de 1,23 M€ à la prévision de LFI (171,20 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (1 583 ETPT pour 1 632 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	171 198 503	169 962 502	171 198 503	169 962 502
Rémunérations d'activité	113 607 992	111 082 500	113 607 992	111 082 500
Cotisations et contributions sociales	55 537 767	56 191 444	55 537 767	56 191 444
Prestations sociales et allocations diverses	2 052 744	2 688 558	2 052 744	2 688 558
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 071 833	28 640 903	25 456 872	26 400 293
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 071 833	28 640 903	25 456 872	26 400 293
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 857 998	2 510 435	10 827 598	4 331 217
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 857 998	1 497 410	10 827 598	3 945 677
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 013 025		385 540
Total	206 128 334	201 113 839	207 482 973	200 694 012

DÉPENSES LIEES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE CONTRÔLE : 0,48 M€ en AE et 0,45 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	479 843	479 065
CGEFI	47 560	32 060
IGF	432 283	447 004

Les dépenses de l'inspection générale des finances (IGF) ont permis de financer la réalisation des missions conduites par l'inspection, en particulier d'assurer le paiement des frais engagés dans le cadre de ses missions, des dépenses de formation, de documentation, d'études et d'abonnements.

En 2024, l'IGF a participé à plusieurs missions interministérielles coûteuses (crise en Nouvelle-Calédonie de mai à novembre), mission reconstruction à Mayotte à partir de décembre, mission d'assistance à l'ONU de septembre à décembre), à l'origine de l'augmentation des dépenses par rapport à l'exercice 2023.

L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION : 0,12 M€ EN AE ET 0,058 M€ EN CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 993	58 037

Ces crédits ont été utilisés pour financer une étude sectorielle sur la santé et des prestations d'expertise et d'audit afin de permettre à l'AFA de mener à bien ses missions de conseil et de contrôle en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 2,4 M€ en AE et 4,19 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 400 061	4 194 032
dont hors fonds de concours	2 332 369	4 135 196
dont fonds de concours	67 692	58 837

Les crédits ont financé le coût d'hébergement, en année pleine, de l'Autorité suite à son déménagement dans de nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux, fin 2023 ainsi que les projets suivants :

- la réalisation de campagnes de communication pour l'euro de football et les JOP 2024 ;
- la finalisation d'une étude sur les casinos et d'une étude sur les jeux de grattage ;
- la poursuite de la refonte du portail des interdits de jeu et le lancement du portail du médiateur ;
- la mise en place d'un module d'e-learning « Identification et accompagnement des joueurs excessifs » à destination des casinos.

TRACFIN : 11,24 M€ en AE et 8,47 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 496 388	7 518 504
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 476	949 218
Total	11 239 865	8 467 722

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin concernent notamment des dépenses informatique, et, dans une moindre mesure, d'autres dépenses de fonctionnement :

- Les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information tels que la maintenance des équipements, serveurs, baies de stockage, équipement réseau, souscription et renouvellement de

licences logicielles, mais aussi, les dépenses informatiques qui permettent de renforcer et d'élargir l'activité de Tracfin en matière de lutte contre la fraude pour 9,88 M€ ;

- En 2024, l'organisation par Tracfin à Paris de la réunion plénière annuelle du groupe Égmont (regroupant les cellules de renseignement financier étrangères) et dont Tracfin est l'un des membres fondateurs pour 1,17 M€ ;
- La cotisation annuelle d'adhésion au groupe Égmont pour 78,88 k€ ;
- Les dépenses diverses de fonctionnement pour 109 k€.

Les moyens supplémentaires alloués à Tracfin en PLF 2024 dans le cadre du plan de lutte contre la fraude permettent de mettre en œuvre des projets informatiques de plus grande ampleur pour lutter encore plus efficacement contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les dépenses d'investissement concernent des frais strictement informatiques portant sur des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes (licences, disques durs, nœuds *appliance*).

L'écart entre la dépense en AE et en CP s'explique par des prestations informatiques dont la livraison n'a pu se faire avant le 31 décembre 2024.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 5,01 M€ en AE et 5,07 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 011 493	5 065 549
Hors fonds de concours	3 991 574	4 000 821
Fonds de concours	1 019 919	1 064 728

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge des dépenses afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 % à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, commissaires de justice, experts) encadrés par les barèmes des marchés ou les conventions de la direction, et des frais d'actes et des contentieux dont les montants sont pour la plupart réglementés ;
- pour 20 % à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, ces dépenses sont peu prévisibles ce qui rend incertain pour une année donnée l'appréciation du nombre de contentieux à naître, de leur typologie, de leur complexité, de leur rythme et de leur durée.

Par ailleurs, les crédits prévus l'exercice 2024 pour couvrir le risque de règlement des honoraires d'avocats dans le cadre de contentieux dits de masse ayant trait aux dysfonctionnements du service public de la justice n'ont pas été exécutés, en l'absence des décisions de justice attendues (dossiers concernant les retards devant les juridictions des Prud'hommes, contentieux issus de la crise sanitaire opposant des voyageurs aux transporteurs aériens). Ainsi, la dotation 2024 de la DAJ, sur les crédits généraux hors fonds de concours, n'a pas été consommée en totalité.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) : 9,97 M€ en AE et 10,58 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 200 122	7 201 153
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	766 959	3 381 999
Total	9 967 081	10 583 152
<i>dont fonds de concours</i>	309 593	1 918 916

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses de fonctionnement portent sur :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, comparaisons inter-laboratoires, sous-traitance, accréditation, développement de méthodes analytiques, etc.) pour 4,50 M€ en AE et 2,71 M€ en CP ;
- des dépenses immobilières pour 1,04 M€ en AE et 0,68 M€ en CP ;
- l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,50 M€ en AE et 0,44 M€ en CP ;
- les loyers et charges pour 0,51 M€ en AE et 0,29 M€ en CP
- les dépenses de fluides (gaz, électricité, biomasse) pour 0,30 M€ en AE et 1,32 M€ en CP ;
- des dépenses de soutien à l'activité scientifique (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, déplacements, etc.) pour 0,45 M€ en AE et 0,41 M€ en CP ;
- des dépenses liées à l'achat et l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de matériels informatiques pour 1,90 M€ en AE et 1,35 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses ont été essentiellement consacrées à des acquisitions et au renouvellement d'équipements de laboratoire répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ces équipements permettent d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Ces crédits ont également permis de financer la quote-part nationale annuelle du dispositif européen IFECD (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des douanes des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne sur la période 2022-2025. La quote-part européenne (environ 2 M€, largement engagée en AE 2023 et pour son reliquat de 0,1 M€ en AE 2024) a principalement été consommée en CP en 2024 (1,78 M€).

DÉPENSES DIVERSES : 3, 67 M€ en AE et 3,39 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition auprès d'organismes publics extérieurs à l'administration de l'État (2,87 M€ en AE et 2,41 M€ en CP), la réalisation d'audits d'opérations et d'audits de systèmes de gestion et de contrôle par l'Autorité nationale d'audit des fonds européens (AnAFé) ainsi que la révision de son système de pilotage pour le suivi de l'activité d'audit (0,72 M€ en AE et 0,93 M€ en CP), des dépenses de fonctionnement de la CCCOP (0,057 M€ en AE et 0,043 M€ en CP), et des erreurs d'imputation pour des dépenses relevant d'autres actions (informatique, ressources humaines).

ACTION

05 – Prestations d'appui et support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790	178 520 807	402 661 597	224 140 790	249 122 739	473 263 529
	217 537 174	158 946 921	376 484 095	217 537 174	175 025 977	392 563 151

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (217,54 M€) est inférieure de 6,60 M€ à la prévision de LFI (224,14 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (1 937 ETPT pour 1 986 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	224 140 790	217 537 174	224 140 790	217 537 174
Rémunérations d'activité	122 752 145	117 100 649	122 752 145	117 100 649
Cotisations et contributions sociales	100 232 342	98 764 085	100 232 342	98 764 085
Prestations sociales et allocations diverses	1 156 303	1 672 440	1 156 303	1 672 440
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	177 709 501	156 848 023	210 541 433	172 851 426
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	177 709 501	156 848 023	210 541 433	172 851 426
Titre 5 : Dépenses d'investissement	520 000	1 189 529	38 290 000	1 313 181
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	520 000	1 204 375	38 290 000	1 300 912
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-14 846		12 269
Titre 6 : Dépenses d'intervention	291 306	909 370	291 306	861 370
Transferts aux ménages		459 064		459 064
Transferts aux entreprises		2 000		2 000
Transferts aux autres collectivités	291 306	448 306	291 306	400 306
Total	402 661 597	376 484 095	473 263 529	392 563 151

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SNUM) :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 519 599	36 952 614
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	60 708	87 823
Total	37 580 307	37 040 437

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 28 053 160 € EN AE ET 29 151 603 € EN CP

Les dépenses de fonctionnement courant s'établissent à 28 053 160 € en AE et 29 151 603 € en CP pour une prévision de 28 445 890 € en AE et de 29 167 906 € en CP, soit à -374 465 € en AE et -16 303 € en CP. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Services applicatifs : 4 992 875 € en AE et 6 662 358 € en CP

Les dépenses de fonctionnement courant des services applicatifs portent sur les maintenances des applications et les remboursements effectués à la DGFIP dans le cadre de la convention relative au projet SIRHIUS.

Les services applicatifs correspondent à l'enveloppe de 6 031 890 € allouée dans le cadre du PAP (de ?). En effet, l'écart à la baisse de -1 M€ qui apparaît sur cet axe de service résulte de la ligne « Maintenance des applications de l'AFT » dont les engagements correspondants ont été comptabilisés dans les projets de l'AFT.

Services bureautiques : 11 834 332 € en AE et 14 000 519 € en CP

Les services bureautiques correspondent aux crédits du PLF 2024 2024 de 11 856 000 € en AE et 14 478 016 € en CP.

Le montant des dépenses audiovisuelles a été plus important que prévu avec une augmentation de +525 k€ en AE.

Cette situation s'explique notamment par la notification d'un nouveau marché en fin d'année, au titre duquel des prestations démarreront en janvier 2025.

Les engagements en matière de téléphonie et assistance / support ont été plus faibles que prévus (-257 k€ en AE).

En contrepartie, des achats de poste de travail ont pu être passés en toute fin d'année dès l'ouverture du nouveau marché relatifs aux Ordinateurs Commandés par l'État (ODICE 2) afin de lisser sur deux ans l'effet de renouvellement des postes de travail acquis lors de la crise sanitaire.

Services infrastructures : 10 522 318 € en AE et 7 231 914 € en CP

L'exécution des services infrastructures a été supérieure à la prévision programmée au PAP (+1,2 M €) du fait :

- de la prise en compte de la maintenance du Certificat Management System de l'Infrastructure de gestion des clés (CMS de l'IGC) sur cette activité ;
- des dépenses relatives à l'exploitation des serveurs liées à l'augmentation des coûts de maintenance en raison de l'extension du périmètre maintenu ;
- des dépenses de sécurité qui ont augmenté du fait de la nouvelle prise en charge des dépenses du SHFDS au titre de la cybersécurité visant à sécuriser le SI ministériel.

Services mutualisés : 680 849 € en AE et 747 177 € en CP

La bascule des engagements de maintenance liés à la carte agent Rossignol (500 k€) des services mutualisés vers les services d'infrastructures induit une consommation en AE inférieure à la prévision sur cette activité.

LES PROJETS INFORMATIQUES : 9 502 684 € EN AE ET 8 140 103 € EN CP

Les dépenses relatives aux projets se sont exécutées à hauteur de 9 502 684 € en AE et de 8 140 103 € en CP soit à -18 300 € en AE et -1 380 881 € en CP par rapport au PAP.

Services applicatifs : 6 606 088 € en AE et 6 216 664 € en CP

Les dépenses relatives au projet de l'axe « services applicatifs » ont suivi globalement les crédits estimés dans le PAP.

Le SNUM précise que les projets les plus emblématiques fléchés sur ce poste ont bien été mis en œuvre :

- Pour les applications RH

Le système d'information des ressources humaines a été enrichi notamment par la mise en œuvre du projet décisionnel RH POLARHIS

- Pour les applications documentaires

Les applications documentaires ont été modernisées et tout particulièrement les archives physiques avec le projet MARCIA.

- Pour les applications métiers

Il en est de même pour l'outil de gestion centralisée des rapports élaborés par l'IGF

- Pour la modernisation des applications

Les travaux de refonte de l'application SI LOG permettant le suivi des dotations globales de fonctionnement de logistique ont bien été menés.

La refonte de la plateforme d'Enregistrement et Gestion Interministériels des Dossiers à l'Export (EGIDE) pour le compte de la DGE a été poursuivie.

- Pour les applications bâtementaires

Dans l'attente du projet SATHI, des évolutions des applications bâtementaires ont été réalisées afin de stabiliser le système dans l'attente du lancement du nouveau projet.

- Pour les outils collaboratifs

En ce qui concerne les évolutions relatives aux outils collaboratifs, des études et des travaux de montée de version et de sécurisation ont été réalisés.

Services bureautiques : 519 099 € en AE et 445 374 € en CP

Ce poste est en sous exécution par rapport au PAP (-130 k€), notamment du fait du report de la rénovation du centre de conférence Pierre Mendès France (PMF) sur 2025 nécessitant un travail conjoint avec le Service de l'immobilier et de l'environnement Professionnel (SIEP).

Services infrastructures : 2 269 738 € en AE et 858 143 € en CP

L'augmentation des services d'infrastructures en AE s'établit à +589 k€ en AE et s'explique notamment par la bascule du projet du déploiement des cartes de Rossignol de l'activité « Services mutualisés » vers les « services d'infrastructures

Services mutualisés : 107 759 € en AE et 619 922 € en CP

Les services mutualisés sont en sous exécution (107 k€) en AE par rapport à la prévision dans le PAP programmée à 560 k€ en AE et en CP, du fait notamment de la bascule de Rossignol de cet axe de services vers les services infrastructures.

L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 87,45 M€ en AE et 103,26 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 440 789	103 100 242
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 460	158 424
Total	87 446 249	103 258 666

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (87,44 M€ EN AE ET 103,10 M€ EN CP)

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les cabinets ministériels, les directions et services de l'administration centrale du MEFSIN, s'élèvent en

AE à 90,71 M€ ramenés à 87,44 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-3,27 M€) et à 103,10 M€ en CP.

SIEP IMMO	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Exploitation et sécurité des locaux	30 974 919	20 298 150	31 795 242	18 596 077	-820 323	1 716 384
Travaux	20 862 150	20 630 186	19 977 469	17 443 293	884 681	3 186 893
Fonctionnement immobilier	45 390 103	87 182 407	35 667 143	67 203 264	9 722 960	19 979 143
Travaux structurants						
Total	97 227 172	128 110 743	87 440 789	103 100 242	9 787 318	25 010 501

Le début de gestion 2024 a été marqué par l'application du décret d'annulation de crédits du 21 février 2024. L'annulation de crédits a porté sur 5,81 M€ d'AE et 9,99 M€ de CP sur les dépenses de fonctionnement. En juillet 2024, la mise en œuvre d'une mesure de freinage a diminué la ressource de 0,80 M€ en AE et en CP.

Le montant des rétablissements de crédits pour 2024 s'élève à 6,62 M€ en AE et en CP (remboursements de prestations délivrées au profit de services hors administration centrale relevant d'autres programmes).

L'écart à la prévision sur les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux, s'explique en AE par la prise en charge des marchés d'exploitation et sécurité des locaux de la Cité administrative de Nantes qui est gérée de manière mutualisée pour plusieurs bâtiments et services par le SG SIEP. Ces dépenses feront l'objet de remboursement des services occupants.

Les dépenses de travaux correspondent à la réalisation de projets à forts enjeux budgétaires : travaux de réaménagement et modernisation des espaces d'administration centrale, ainsi que des travaux de sécurisation et de rénovation énergétique pour certains bâtiments anciens, comme Bercy, qui a plus de 35 ans. Ces projets s'ajoutent à des coûts de travaux annuels récurrents et la nécessité de pallier un moindre financement à partir du programme 723.

L'écart à la prévision s'explique :

- en AE, par le décalage en 2025 d'une partie des études du projet de réaménagement du grand Bercy ;
- et en CP, par le décalage de travaux au cours de l'année.

Sur le poste de dépenses couvrant le fonctionnement immobilier, l'année 2024 a été marquée par une nette diminution des consommations d'énergies, associée à une baisse prononcée sur les tarifs de l'électricité, ce qui a engendré une diminution de l'exécution 2024. Par ailleurs, une nouvelle prise à bail a été décalée au printemps 2025 pour un montant de 4,95 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,01 M€ EN AE ET 0,16 M€ EN CP)

SIEP IMMO	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Exploitation et sécurité des locaux	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	23 009	0	-23 009
Fonctionnement immobilier	0	0	0	119 299	0	-119 299
Travaux structurants	0	37 770 000	5 460	16 116	-5 460	37 753 884
TOTAL	0	37 770 000	5 460	158 424	-5 460	37 611 576

L'annulation de crédits découlant du décret du 21 février 2024 a conduit à la suspension du projet de réhabilitation du projet Vincent Auriol.

Les dépenses d'investissements payées en 2024 sur les activités Travaux et Fonctionnement immobilier relèvent de charges à payer pour des dépenses liées à la sobriété énergétique.

LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 20,51 M€ en AE et 20,64 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 388 868	19 559 363
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 120 948	1 064 520
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	12 000
Total	20 509 816	20 635 883

SIEP LOGISTIQUE	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Prestations de soutien et d'appui	17 421 222	18 815 196	19 388 868	19 559 363	-1 967 646	-744 167
TOTAL	17 421 222	18 815 196	19 388 868	19 559 363	-1 967 646	-744 167

L'écart à la prévision s'explique par un niveau de crédits LFI 2024 faible au regard de l'augmentation des prix des différents segments d'achats, dont notamment les déplacements professionnels (avion – train – hébergement) et la documentation (bases de données financières). Un effort significatif a été demandé aux directions et services de l'administration centrale du MEFSIN afin de contenir l'augmentation des prix par une diminution du volume des achats.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1,12 M€ EN AE ET 1,06 M€ EN CP)

SIEP LOGISTIQUE	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Prestations de soutien et d'appui	520 000	520 000	1 120 948	1 064 520	-600 948	-544 520
TOTAL	520 000	520 000	1 120 948	1 064 520	-600 948	-544 520

Le verdissement de la flotte automobile du secrétariat général du MEFSIN s'est accéléré pour répondre aux exigences des circulaires « Services publics écoresponsables » (SPE) et « Nouvelle gestion des mobilités pour l'État ».

Les véhicules à faibles émissions (VFE) représentent 54 % des achats réalisés et le parc automobile du secrétariat général du MEFSIN compte aujourd'hui 35 % de VFE, véhicules notamment affectés aux ministres et membres des cabinets ministériels.

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,01 M€ EN CP)

Les dépenses d'intervention relèvent d'une convention de partenariat « abeille, sentinelle de l'environnement » pour l'entretien des ruchers installés sur le site de Bercy.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 4,94 M€ en AE et 4,67 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 930 367	4 664 209
DÉPENSES D'INTERVENTION	8 000	8 000
Total	4 938 637	4 672 209

L'écart entre les prévisions du PAP 2024 et la consommation 2024 s'explique principalement par la prise en charge par l'IGPDE du financement quasi-intégral du dispositif de formation à la transition écologique des cadres supérieurs des MEF, qui devait initialement relever de la DIESE.

Le montant des dépenses exécutées sur le budget de l'IGPDE au titre de ce dispositif s'est élevé, en 2024, à 264 590 € en AE et 356 890 € en CP.

L'IGPDE a également bénéficié de l'encaissement plus important d'attributions de produits, à hauteur de 1 629 409 € en AE et 1 628 409 € en CP, correspondant au remboursement des prestations de formation assurées au profit de tiers.

Par ailleurs, concernant les dépenses d'intervention, un montant de 5 000 € en AE et CP a été versé au Centre Européen de Promotion de l'Histoire (CEPH) à l'occasion de la 27e édition des *Rendez-vous de l'histoire*, organisée du 9 au 13 octobre 2024 à Blois.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 3,87 M€ en AE et 4,35 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 874 616	4 346 550

La nomination d'un nouveau gouvernement en septembre 2024 et l'arrivée de nouveaux cabinets ministériels n'ont pas entraîné une accélération des dépenses au dernier trimestre de l'année.

Le SIRCOM a par ailleurs engagé un certain nombre d'actions prévues en 2025 : salon de l'étudiant, salon Go entrepreneurs, journal vidéographique Point Zoom, plateforme VISIBRAIN d'analyse des contenus publics accessibles en ligne, séminaire de la DAJ, refonte éditoriale de la lettre Bercy Infos...

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (SRH) : 3,84 M€ en AE et en CP

Hors fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 274 341	2 138 334
DÉPENSES D'INTERVENTION	345 760	345 760
Total	2 620 101	2 484 094

Sur fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	779 146	909 750
DÉPENSES D'INTERVENTION	445 610	445 610
Total	1 224 756	1 355 360

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont financé :

- Les actions en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (170 k€ en AE et 160 k€ en CP) ;
- L'organisation de concours et examens professionnels (62 k€ en AE et en CP) ;
- Le remboursement des honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire (62 k€ en AE et en CP) ;
- La mise en œuvre du compte personnel de formation (15 k€ en AE et en CP) ;
- Les projets d'innovation en matière de ressources humaines (260 k€ en AE et 180 k€ en CP) ;
- Le règlement de contentieux RH (72 k€ en AE et en CP) ;
- La formation des corps techniques de l'industrie et des mines (100 k€ en AE et en CP) ;
- Les actions de visibilité du ministère ou des salons de recrutement (82 k€ en AE et en CP) ;
- Le règlement des gratifications des stagiaires (600 k€ en AE et 700 k€ en CP).
- Les actions de coaching, supervision et évaluation de l'encadrement supérieur (250 k€ en AE et en CP) ;
- Le fonds d'accompagnement au télétravail a été mobilisé pour améliorer les équipements individuels ou collectifs et pour lancer des études (350 k€ en AE et 250 k€ en CP) ;
- La mise en œuvre du plan handicap ministériel (310 k€ en AE et 250 k€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement du fonds de concours FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont permis le financement d'actions permettant d'accompagner les personnes en situation de handicap vers un accès à l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sont constituées des subventions annuelles aux fédérations syndicales du ministère (291 k€ en AE et en CP) ainsi que des subventions versées à des associations qui œuvrent en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion professionnelle (41 k€ en AE et en CP).

Les dépenses d'intervention sur fonds de concours correspondent à des remboursements directs aux agents en situation de handicap du reste à charge sur des dépenses entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP.

L'écart par rapport à la prévision, qui était de 6,7 M€ en AE et CP, s'explique par plusieurs facteurs :

- L'impact du décret d'annulation de février 2024 ;
- La mise en place progressive du plan handicap ministériel ;
- De nombreux projets étant portés par d'autres services ou directions, leur financement est assuré par le budget des Politiques RH via des réallocations ou des virements de crédits, qui, in fine, ne se traduisent pas dans la consommation budgétaire (2,15 M€ en AE et CP en 2024).

DÉPENSES DIVERSES : 0,75 M€ en AE et 1,23 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (0,64 M€ en AE et 1,18 M€ en CP)

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218. En 2024, cette dépense concerne principalement :

- les coûts relatifs au stockage de masques Covid-19 suite au basculement de cette dépense du programme 366 vers le programme 218 (0,84 M€ en AE et 0,95 M€ en CP);
- les frais support du programme (0,15 M€ en AE et 0,089 M€ en CP);
- les frais d'élection des tribunaux de commerce (0,046 M€ en AE et 0,041 M€ en CP);
- les frais de déplacement ministériels à l'étranger (frais ambassades) (0,053 M€ en AE/CP);
- des erreurs d'imputations (-0,34 M€ en AE et 0,05 M€ en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,11 M€ EN AE ET 0,05 M€ EN CP)

Ces dépenses correspondent à une erreur d'imputation de frais support du programme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (2,4 k€ EN AE/CP)

Ces dépenses correspondent à une erreur d'imputation sur l'action 05.

ACTION

07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation						

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 442 657	69 200 787	68 442 657	69 200 787
Rémunérations d'activité	47 207 394	47 064 805	47 207 394	47 064 805
Cotisations et contributions sociales	20 931 715	21 591 055	20 931 715	21 591 055
Prestations sociales et allocations diverses	303 548	544 927	303 548	544 927
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	75 804 519	84 246 699	74 660 464	81 546 961
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 804 519	84 246 699	74 660 464	81 509 461
Subventions pour charges de service public				37 500
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 325 205	21 936 976	33 371 772	29 943 490
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 325 205		33 371 772	422 308
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		21 846 336		29 430 542
Subventions pour charges d'investissement		90 640		90 640
Titre 6 : Dépenses d'intervention		111 672		423 013
Transferts aux entreprises				79 260
Transferts aux collectivités territoriales		111 672		111 672
Transferts aux autres collectivités				232 081
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-51 040		
Dotations en fonds propres		-51 040		
Total	182 572 381	175 445 094	176 474 893	181 114 251

AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 100,81 M€ en AE et 104,23 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 361 543	78 386 066
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 546 359	25 850 929
Total	100 812 182	104 232 449

L'année 2024 a été marquée par un ajustement des prévisions initiales pour tenir compte de l'article 91 de la loi de finances pour 2024 relatif au projet de facturation électronique, piloté par la direction générale des finances publiques. L'AIFE a poursuivi, à la suite du choix d'abandonner le portail public de facturation, à la construction des travaux de construction de l'annuaire, permettant le routage des factures pour se concentrer sur la transmission des données de facturation et de transaction à l'administration fiscale. L'évolution du projet se

traduit par un redéploiement des dépenses majoritairement imputées en investissement dans la rubrique « construction de projet », vers les dépenses de fonctionnement, pour mener les études et travaux nécessaires, d'une part, et vers les dépenses d'infrastructures et d'exploitation pour sécuriser l'ouverture dès 2025 du service aux utilisateurs, d'autre part.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (81,36 M€ EN AE ET 78,39 M€)

Le budget de fonctionnement de l'AIFE retrace pour l'ensemble des systèmes d'information qu'elle administre ou gère (Chorus, Chorus Pro, PLACE, PISTE...) les activités de maintien en condition opérationnelle des applications et de leurs solutions matérielles et logicielles ainsi que l'hébergement et l'exploitation. Il finance également les activités de support et d'assistance aux utilisateurs, ainsi que de formation. Il comprend, enfin, les coûts relatifs aux projets structurants de l'agence (migration du cœur Chorus sur la nouvelle solution S/4 Hana et portail public de facturation électronique) ainsi que les activités de support transverses des missions de l'agence.

FONCTIONNEMENT				
Catégorie	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Fonctionnement permanent de Chorus	69 766 448	80 706 575	67 002 456	77 659 915
Fonctionnement de l'AIFE	301 271	559 248	315 594	721 605
Total	70 067 719	81 265 823	67 318 050	78 381 520

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Services infrastructures et exploitation	20 665 191	30 303 844	22 335 879	25 368 914
Support et maintenance (standard)	42 920 904	37 020 954	38 164 265	39 647 321
Construction de projet	4 441 142	10 631 816	4 747 594	8 915 011
Accompagnement terrain	1 368 611	2 588 801	1 358 545	3 586 758
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	370 600	161 160	396 173	141 911
Total	69 766 448	80 706 575	67 002 456	77 659 915

Les principaux écarts concernent :

- les services d'infrastructures et d'exploitation pour +9,7 M€ en AE et +3 M€ en CP, en raison notamment des extensions de périmètres et de nouveaux services (tels que la bascule de Piste sur un environnement qualifié SecNum Cloud), de l'engagement sur plusieurs années de dépenses initialement programmées sur une année, dans le cadre de nouveaux marchés ou de renouvellement de contrat de maintenance (droits d'usage Cytric pour l'utilisation du portail des achats en ligne de billets pour Chorus DT, contrat sur 3 ans de maintenance du système de gestion des machines virtuelles sur des serveurs physiques, support et maintenance technique pour les infrastructure de stockage ...), et de l'augmentation des prix. Les dépenses sont par ailleurs majorées dans le cadre du redéploiement en provenance des investissements inscrits au sein de la rubrique « construction de projet » au titre du portail public de facturation ;
- le support et la maintenance pour – 5,9 M€ en AE et +1,5 M€ en CP, du fait, notamment de coûts inférieurs aux prévisions sur la fin du marché relatif à PLACE, ORME et DUME, des gains liés à la mutualisation des activités de maintenance et de support, ainsi qu'à l'automatisation des activités de recettes applicatives du SI Chorus. Ce montant revient ainsi à un niveau analogue à celui de 2023 ;
- la construction de projet (+6,2 M€ en AE et +4,2 M€ en CP) et l'accompagnement terrain (+1,2 M€ en AE et +2,2 M€ en CP), du fait de l'évolution du projet Facturation électronique, et de sa complexité, dont les

dépenses ont concerné les flux, les environnements de recette et de qualification, les spécifications externes et les besoins d'analyse et d'échanges avec les entreprises, alors qu'elles étaient initialement inscrites en investissements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (19,55 M€ EN AE ET 25,85 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement ont porté principalement sur :

- l'achèvement de la migration du cœur de la solution Chorus vers la solution S/4 Hana, mise en service mi-2024 (cf. supra grands projets informatiques) ;
- les travaux de construction du portail public de facturation électronique, jusqu'en octobre 2024 ;
- l'internalisation de la solution Chorus Déplacements Temporaires (construction de la solution, acquisition du code de la solution et d'un portail de réservation en ligne) ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des systèmes d'information opérés par l'agence.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Activité	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	14 794 447	9 643 710	14 333 016	9 454 482
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 526 709	6 399 891	1 402 553	8 561 325
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	982 802	0	1 021 481	0
Construction de projet (essentiellement Portail public de facturation électronique, S4/HANA, Chorus DT,) systèmes d'échanges Chorus)	20 907 568	3 502 757	16 516 125	7 835 121
Autres dépenses mutualisées	113 678	0	98 596	0
Total	38 325 205	19 546 359	33 371 772	25 850 929

Les mesures nouvelles relatives au PPF majoritairement imputées sur la partie investissement de la rubrique « construction de projet » ont, au regard de la forte évolution du projet en 2024, été affectées en gestion sur d'autres postes de dépenses, essentiellement de fonctionnement (cf. supra).

Les principaux écarts portent sur :

- la « maintenance et évolution » pour - 5,2 M€ en AE et -4,8 M€ en CP, du fait de la clôture des travaux relatifs à la transformation numérique de la commande publique et d'un ralentissement des évolutions, notamment sur Chorus Pro compte tenu du portail public de facturation (PPF) et sur le SI PLACE dans le cadre de la fin du marché en cours ;
- les « services infrastructures et exploitation » pour +4,9 M€ en AE et +7,2 M€ en CP, compte tenu de la réaffectation des dépenses initialement imputées sur la rubrique « construction du projet » au titre du PPF et de l'achat de baies de stockage nécessaire compte tenu de l'obsolescence technique des matériels utilisés ;
- la « construction de projet », (-17,4 M€ en AE et - 8,7 M€ en CP), qui correspond, quasi exclusivement à la réimputation des dépenses relatives au Projet facturation électronique sur d'autres lignes.

DIRECTION DU BUDGET (DB) : 0,97 M€ en AE et 1,23 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	868 396	1 146 879
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	104 184	81 691

Total	972 580	1 228 571
--------------	----------------	------------------

Les dépenses recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurants pour l'activité de la direction : un audit d'architecture de l'application interministérielle Tango, qui sert à produire les documents budgétaires et leurs annexes, l'exploitation de l'application de budgétisation Unisson (en cours de remplacement en 2024 par un outil développé en interne) et la maintenance évolutive d'outils métiers interministériels (POEMS et India Rému).

Les écarts à la prévision en PAP, de 73 k€ en AE et 69 k€ en CP s'expliquent d'une part par le moindre coût des prestations annuelles liées à Unisson et d'autre part par des retards pris sur le développement de projets informatiques dont la direction du budget contribue à la maîtrise d'ouvrage (notamment INDIA Rému).

Un important effort d'apurement des restes à payer a été réalisé au cours de l'année 2024.

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 4,46 M€ en AE et 6,45 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 112 480	2 018 562
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 286 433	4 010 870
DÉPENSES D'INTERVENTION	111 672	423 013
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-51 040	0
Total	4 459 545	6 452 445

La consommation de la DAE s'élève à 4,5 M€ en AE et 6,5 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (3,3 M€ en AE et 4,4 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plate-forme des ministères économiques et financiers ;
- Le solde des actions financées par le fonds interministériel dédié aux achats d'innovation (0,5 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

L'écart avec la prévision (0,4 M€ en AE et 1 M€ en CP) s'explique principalement par une dotation complémentaire finale du fonds innovation, pour financer des restes à payer issus de l'exercice 2023.

ACTION

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086	13 357 200	15 780 286	2 423 086	10 892 245	13 315 331
	2 624 368	13 045 292	15 669 660	2 624 368	6 887 025	9 511 393

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (2,62 M€) est supérieure de 0,20 M€ à la prévision de LFI (2,42 M€), en dépit du respect du plafond d'emplois arbitré en LFI.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 423 086	2 624 368	2 423 086	2 624 368
Rémunérations d'activité	1 695 578	1 822 764	1 695 578	1 822 764
Cotisations et contributions sociales	717 459	781 095	717 459	781 095
Prestations sociales et allocations diverses	10 049	20 509	10 049	20 509
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	810 000	2 585 936	810 000	6 684 100
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	2 585 936	810 000	6 684 100
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 547 200	10 459 356	10 082 245	191 625
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 547 200	10 459 356	10 082 245	62 743
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		0		128 883
Titre 6 : Dépenses d'intervention				11 300
Transferts aux ménages				10 300
Transferts aux entreprises				1 000
Total	15 780 286	15 669 660	13 315 331	9 511 393

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (FTM) : 0,13 M€ en AE et 4,59 M€ CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 285	4 396 886
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6	185 591
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	11 300
Total	126 292	4 593 778

En 2024, le FTM a financé la deuxième édition de « Tous acteurs de Bercy Vert (TABV) », challenge d'innovation participative, initié en 2022, et ouvert à tous les collaborateurs du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN). Ciblée particulièrement vers deux thématiques : « Mieux et moins se déplacer » et « Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes (biodiversité et eau) », l'édition 2024 a

permis à 6 000 participants de s’impliquer dans la transition écologique en générant 520 idées. 48 projets lauréats ont été financés dont 80 % en région.

Le FTM a également permis l’acquisition de matériels, logiciels et prestations dans le cadre de la mise en place du service de détection des attaques informatiques du centre de cyberdéfense ministériel (CCM), ayant vocation à compléter les capacités en la matière des directions et services des MEF.

L’écart de consommation important en AE par rapport aux prévisions du PAP 2024 s’explique par l’annulation de crédits de février 2024 ayant mené à une réduction de l’enveloppe d’AE (réduite à 0,49 M€) dont la moitié a été transférée en gestion aux services et directions porteurs de projets.

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (DSCI) : 0,73 M€ en AE et 0,59 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	731 924	587 661

L’écart entre les prévisions du PAP 2024 et la consommation 2024 se justifie notamment par l’organisation d’un seul BercyINNOV Hors les Murs sur les deux initialement prévus. En outre, une erreur d’imputation de 38 160 € et AE CP sur l’action 05 en lieu et place de l’action 08 a entraîné un écart entre les prévisions 2024 et la consommation.

En 2024, les dépenses ont permis :

- de financer la politique ministérielle d’innovation du MESFIN, plus particulièrement :

- La 3^e édition de « BercyINNOV Hors les Murs », fruit d’une collaboration interdirectionnelle (DRFIP, DGDDI, Insee, DGCCRF, DGE, SG), organisé à Lyon en novembre 2024, cet évènement a réuni plus de 300 collaborateurs ;
- La poursuite et le renforcement de la communauté des facilitateurs internes (Facilit’ à cœur) avec 5 nouvelles promotions (dont 2 dédiées à la DGFIP et une dédiée à la DTNum) regroupant au total 85 agents formés à la facilitation dont 35 agents affectés hors Île-de-France favorisant ainsi le rayonnement de la communauté dans une grande partie des régions. L’organisation d’une réunion plénière regroupant 61 participants de 14 promotions différentes, l’animation de temps de partage et la création de modules de formation continue (qualification et cadrage, codéveloppement).
- La finalisation d’outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations avec la présentation du réunio’kit lors du BercyINNOV Lyon, la dispense de 2 DiscoPass et de 10 PassInnov y compris lors du BercyINNOV Hors lesmurs, et la dispense de 4 nouveaux modules en phase de test.

- d’appuyer les projets de transformation au sein du ministère :

- Par la poursuite et la restitution du projet « Futur du travail », travaux prospectifs initiés en 2023 qui ont permis de mettre à disposition des livrables visant à explorer des pistes de projets de transformation dans le cadre de la feuille de route du ministère ;
- Par l’acquisition de licences dans le cadre de l’expérimentation d’une solution IA de rédaction de comptes rendus de réunion visant à l’allègement des tâches administratives et à l’amélioration de la qualité de vie au travail des agents ;
- Par la création et l’animation du réseau des correspondants innovation, composé de 30 correspondants issus de 5 services du secrétariat général et représentant 15 directions du ministère. L’animation de ce réseau ayant pour objectifs de permettre à ses membres de s’ouvrir à l’innovation par des moments d’inspiration, de s’acculturer aux méthodes de conduite de projets, de valoriser les innovations portées par les directions par des sessions de partage d’expérience et de mise en commun.

Par ailleurs, 2024 a été marquée par la stabilisation de l'activité du BercyLab, qui a réalisé 51 accompagnements sur l'année et accompagné 17 directions (DGE, DGFIP, DB). Plus de la moitié des accompagnements a été effectué avec des équipes internes.

DATACENTER : 10,58 M€ EN AE ET 0,003 M€ EN CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	117 951	864
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 459 350	2 484
Total	10 577 301	3 348

DATACENTER	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Dépenses de fonctionnement	0	0	117 951	864	-117 951	-864
Dépenses d'investissement	7 547 200	5 082 245	10 459 350	2 484	-2 912 150	5 079 761
					0	0
TOTAL	7 547 200	5 082 245	10 459 350	2 484	-3 030 101	5 078 897

Le calendrier initial du projet prévoyait un démarrage des travaux en 2023, pour un achèvement en 2025. Le projet devait initialement être financé à hauteur de 10 M€ sur le FTAP. Suite à un désengagement du FTAP, le lancement des marchés de travaux a été reporté. L'obtention d'un financement sur le programme 348 dans le cadre de l'appel à projets « transition environnementale » a permis d'initier le projet en 2024.

Le décalage du projet a entraîné :

- un report d'AE de 2023 sur 2024 ;
- un décalage entre la programmation de CP et leur consommation effective.

15,77 M€ d'AE ont été affectés en 2024 sur une tranche fonctionnelle correspondant au montant de l'opération sur le programme 218. 10,46 M€ d'AE ont été engagées à la notification des marchés.

DÉPENSES DIVERSES : 1,61 M€ en AE et 1,70 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la Mission France Recouvrement (MFR). Elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 1,64 M€ en AE et 1,44 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests;
- des erreurs d'imputation (-0,03 M€ en AE et 0,26 M€ en CP).

ACTION**09 – Action sociale ministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253	125 798 614	190 171 867	64 373 253	125 798 614	190 171 867
	60 778 642	113 721 437	174 500 080	60 778 642	118 495 933	179 274 575

L'exécution de la masse salariale de l'action 09 (60,78 M€) est inférieure de 3,59 M€ à la prévision de LFI (64,37 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (653 ETPT pour 671 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 373 253	60 778 642	64 373 253	60 778 642
Rémunérations d'activité	38 693 819	35 673 476	38 693 819	35 673 476
Cotisations et contributions sociales	20 305 810	19 406 947	20 305 810	19 406 947
Prestations sociales et allocations diverses	5 373 624	5 698 219	5 373 624	5 698 219
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	124 292 669	112 671 297	124 292 669	117 518 631
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 292 669	112 671 297	124 292 669	117 518 631
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 064 718	296 459	1 064 718	223 325
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 064 718	296 459	1 064 718	223 325
Titre 6 : Dépenses d'intervention		173 151		173 447
Transferts aux ménages		46 357		46 653
Transferts aux autres collectivités		126 794		126 794
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	441 227	580 530	441 227	580 530
Prêts et avances	441 227	580 530	441 227	580 530
Total	190 171 867	174 500 080	190 171 867	179 274 575

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques d'action sociale se sont élevées à 85,45 M€ en AE et 86,68 Me en CP.

Les dépenses de fonctionnement relatives à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail se sont quant à elles élevées à **13,62 M€ en AE et 15,42 M€ en CP**, soit respectivement 13,08 M€ et 14,84 M€ par les **comités sociaux d'administration (CSA)** mis en place en 2023, et 0,54 M€ en AE et 0,58 M€ en CP au titre de la **prévention médicale**.

Sur l'ensemble des titres, c'est au final **14,09 et 15,90 M€ (AE et CP)** qui ont été consacrés à cette politique sur la période considérée. Hors réserve, la sous-consommation n'est de que 0,35 M€ en AE et 0,11 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les dépenses d'investissement relatives aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail se sont élevées à **0,29 M€ en AE et 0,22 M€ en CP** pour une prévision en PLF de 1,06 M€. Elles concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit -0,009 M€ en AE et 0,12 M€ en CP ;
- les travaux d'aménagements initiés par les comités sociaux d'administration (CSA), soit 0,34 M€ en AE et 0,35 M€ en CP ;
- s'agissant des achats de matériels de restauration, les montants sont négatifs sur l'exercice, les rétablissements de crédits (0.4 M€), au titre de 2023, reçus de la part de l'AGRAF, concernant le restaurant de Saint-Sulpice, ayant été supérieurs à l'ensemble des dépenses immobilisables, soit -0,04 M€ en AE et -0.25 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2024 à **0,58 M€ en AE/CP** pour une prévision de 0,44 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet confirme des demandes plus importantes de prêts de la part d'agents en difficulté.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Il est à noter 0.17 M€ en AE/CP de dépenses d'intervention qui n'étaient pas prévues au PLF. La majorité de ces dépenses (0.11 M€) concerne l'accompagnement social, depuis 2022, des victimes d'infractions pénales dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement **112,67 M€ en AE et 117,52 M€ en CP**.

En prenant en compte les mouvements de crédits impactant la ressource budgétaire tout au long de l'exercice 2024 (mise en réserve des crédits LFI, annulations de crédits, report de crédits généraux et fonds de concours, retraits d'AE sur engagements juridiques antérieurs, décrets de transferts et de virement, abondements en gestion, etc.), les dépenses de fonctionnement (hors fonds de concours et affectations d'AE) sont inférieures de **0,48 M€ en AE** à la ressource disponible, cette marge correspondant à des reports d'opérations immobilières.

Les dépenses en matière de politique ministérielle d'action sociale

Au sein du budget global « action sociale et santé-sécurité au travail », **99,05 M€ en AE et 102,01 M€ en CP** ont été plus particulièrement consacrés à l'action sociale ministérielle, concertée dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinée au niveau départemental.

La restauration

La restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de **54,9 M€ en AE et 55,2 M€ en CP** a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement de titres-restaurant. Les dépenses ont dépassé la prévision (51,79 M€ en AE/CP) de **3,11 M€**.

Il est en effet constaté une hausse significative des dépenses de restauration au niveau régional (+26 % en AE par rapport à 2023) en raison notamment de la poursuite de la répercussion de l'inflation (denrées + énergie) par les restaurants inter-administratifs (RIA) sur leur frais de fonctionnement, ainsi qu'une hausse de la fréquentation des restaurants par les usagers. Par ailleurs, il convient également de souligner l'effet de la revalorisation de la prime interministérielle (PIM) Restauration (+14 centimes par agent).

Le logement

La politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Hors réserve, la subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations, en retrait de 3 M€ par rapport à la prévision, s'est établie à 6 M€, et a permis le maintien des dispositifs auprès des agents. S'y ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,34 M€ en CP).

Les vacances « enfants et familles »

Les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2024 un montant de 18 M€ en AE/CP pour une prévision de 20,63 M€ (AE/CP) correspondant au montant de la subvention versée à l'association Action sociale finances – Vacances (ex-EPAF).

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à **2 M€ en AE/CP** correspondant au solde au titre de 2023 (0,5 M€) et à l'acompte pour l'année 2024 (1,5 M€).

Les associations socio-culturelles

Les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives du ministère de l'économie, des finances et de la relance, mais également à la coopérative, affichent une dépense nette de **5,7 M€ en AE/CP**. Hors réserves, l'exécution est légèrement inférieure à la prévision de 0,2 M€ en raison des remboursements relatifs à la masse salariale en provenance des directions qui ont été moindres.

L'aide à la parentalité

En 2024, l'aide à la parentalité s'est articulée sur des aides accordées sous forme de **CESU pour la garde d'enfant** ou **le soutien scolaire** (dispositif chèque famille finances) et de **chèques sport** pour favoriser la pratique sportive des enfants, ainsi que sur **un dispositif de réservation de places en crèches** auprès de structures externes, en plus des crèches dont le ministère assure la gestion directe. Ces actions, qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, s'inscrivent dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Chaque année, un montant significatif est consacré à ces actions, soit **5,8 M€ en AE et 6.5 M€ en CP en 2024**, pour une prévision de 7,31 M€. La variation par rapport à cette dernière découle de plusieurs facteurs :

- la commande de CESU de décembre a été reportée en 2025, engendrant une minoration de la dépense 2024 de 0.3 M€ ;
- concernant **les réservations de places en crèches** : des taux d'occupation plus bas que prévus permettent un gain de **0,75 M€ en AE** qui a été redéployé sur le poste budgétaire de la restauration ;
- l'attribution tardive (2^e quinzaine de novembre) de **crédits issus de fonds de concours** pour 0.43 M€, ce qui n'a pas permis leur utilisation sur l'exercice 2024.

Les crédits d'actions locales

Des actions de solidarité et de lien social à destination des actifs, de leurs enfants et des retraités sont proposées et concertées dans le cadre du dialogue social local. Un montant de **4,3 M€ en AE et 6,1 M€ en CP** a, au final, été consacré à ces actions en 2024, pour une prévision de 5 M€ en AE/CP. Hors réserves, l'exécution est conforme en AE. Le dépassement en CP (+1,1 M€) s'explique par l'augmentation des charges à payer sur 2024 en raison des difficultés du prestataire des chèques cadeaux (Arbres de Noël) à déposer ses factures en fin d'année 2023.

L'administration générale et le fonctionnement des réseaux

En 2024, **1,9 M€ en AE/CP** ont été consacrés au support de l'administration générale et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Le budget prévisionnel de 1,49 M€ est structurellement insuffisant et toujours dépassé (hormis pendant la crise sanitaire).

Immobilier

Les dépenses immobilières, relatives aux travaux réalisés dans **les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux**, ne sont pas toutes immobilisables, en 2024, le montant des dépenses consacrées à l'immobilier imputé sur les dépenses de fonctionnement est de **0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP**.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	37 500					37 500
Dotations en fonds propres	37 500					
Subventions d'investissement						37 500
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	37 500					37 500
Subventions pour charges de service public	37 500					37 500
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	113 617					94 681
Transferts	113 617					94 681
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	79 260					79 260
Transferts	79 260					79 260
X - Ecole polytechnique (P144)	108 000					108 000
Transferts	108 000					108 000
Parcs nationaux (P113)	110 414	110 414				
Subventions d'investissement	110 414	110 414				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Universités et assimilés (P150)	418 743	385 143			1 000	41 700
Transferts	418 743	385 143			1 000	41 700
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	119 957	119 957				
Transferts	119 957	119 957				
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	59 940	59 940				
Transferts	59 940	59 940				
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)	203 117	203 117				
Subventions d'investissement	203 117	203 117				
Universcience (P361)	79 200	79 200			39 600	39 600
Dotations en fonds propres	79 200	79 200				
Subventions d'investissement					39 600	39 600
ARS - Agences régionales de santé (P124)	35 670	35 670				
Subventions pour charges de service public	12 024	12 024				
Transferts	23 646	23 646				
Total	1 406 918	997 441			40 600	438 241
Total des subventions pour charges de service public	49 524	12 024				37 500
Total des dotations en fonds propres	116 700	79 200				
Total des transferts	927 163	592 686			1 000	323 641
Total des subventions d'investissement	313 531	313 531			39 600	77 100

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

